

Objet : *RS - Acquisition de nouveau matériel embarqué à bord des véhicules pour le système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs (SAEIV) du réseau de bus par l'intermédiaire de la Centrale d'achat du transport public*

- date de convocation le 19 septembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Vérel-Pragondran, salle polyvalente, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 31

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leyse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod -

Christelle Favetta-Sieyes - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Hervé Ferroud-Plattet

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Jean-François Poitou

Philippe Gamen

Michel Dyen

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Maryse Fabre à Damien Regairaz - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Daniel Roचाix à Franck Morat

- conseillers excusés : 18

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Marcel Ferrari - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Jean-Pierre Fressoz - Hélène Jacquemin - Max Joly - Sylvie Koska - Luc Meunier - Vincent Miguet - Pascal Mithieux - Marie Perrier - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 25 septembre 2025

délibération n° 140-25

objet **RS - Acquisition de nouveau matériel embarqué à bord des véhicules pour le système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs (SAEIV) du réseau de bus par l'intermédiaire de la Centrale d'achat du transport public**

Christophe Pierretton, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que Grand Chambéry réalise et finance les investissements nécessaires à l'exploitation du réseau de bus Synchro Mobilités. A ce titre, Grand Chambéry a fait l'acquisition, en 2006, d'un SAEIV.

Ce système fonctionne avec un système de GPS permettant de localiser en temps réel et avec précision les véhicules du réseau de transports en commun sur une cartographie. Ainsi, la sécurité et la qualité de service (régularité, ponctualité...) des usagers et du personnel de conduite des transports en commun se trouvent renforcées. En outre, le système d'aide à l'information des voyageurs permet de donner une information visuelle et sonore à l'intérieur des véhicules sous la forme d'un bandeau lumineux et d'un écran indiquant les prochains arrêts mais également visuelle à l'extérieur via les bornes d'information voyageurs.

En 2015, en raison de l'obsolescence des matériels, Grand Chambéry a acquis un nouveau SAEIV via la Centrale d'achat du transport public. La solution Navineo développée par Ineo Systrans, société d'Equans France, a été retenue dans le cadre de ce marché.

A ce jour, tous les véhicules du réseau Synchro Mobilités sont équipés de cette solution avec des calculateurs UC23 et des pupitres Tactileo 10 qui donnent pleinement satisfaction. Cependant les équipements embarqués dans les bus présentent deux obsolescences majeures :

- la fin de réparation et fin de support logiciel du calculateur UC23 en décembre 2024,
- la fin de réparation du pupitre conducteur Tactileo 10 en décembre 2024.

Par ailleurs, les fournisseurs de réseaux ont annoncé la fin prochaine (2025/2026) de la technologie du média 2G avec pour conséquence l'arrêt de la connectivité du calculateur SAE UC23 fonctionnant avec cette technologie et de fait l'impossibilité de connecter les véhicules au service et au logiciel central.

Devant l'impossibilité technique de mettre à niveau les modems installés dans les matériels concernés, le renouvellement de l'ensemble du matériel SAEIV embarqué a été intégré à la programmation pluriannuelle d'investissements du contrat de délégation de service public dès la première année d'exploitation, pour un montant estimé de 647 448,53 € HT, soit environ 6 800 HT par véhicule (pour un parc total de 95 véhicules à équiper). Il est donc proposé d'acquérir, par l'intermédiaire de la Centrale d'achat du transport public, le nouveau matériel embarqué à bord des véhicules (pupitres et calculateurs) pour le SAEIV du réseau de bus Synchro Mobilités.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu les articles L. 2113-2 et suivants du code de la commande publique,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT,

Vu la délibération n° 012-15 C du 19 février 2015 portant adhésion à la Centrale d'achat du transport public,

Vu l'avis de la commission mobilité du 9 septembre 2025,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'acquisition de matériel embarqué à bord des véhicules (pupitres et calculateurs) pour le système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs du réseau de bus de Synchro Mobilités par l'intermédiaire de la Centrale d'achat du transport public,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer les marchés et tous documents à intervenir,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

140-25

Objet de l'acte :

RS - Acquisition de nouveau matériel embarqué à bord des véhicules pour le système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs (SAEIV) du réseau de bus par l'intermédiaire de la Centrale d'achat du transport public

Classification Préfecture :

3 - Domaine et patrimoine 1 - Acquisitions 4 - Autres acquisitions

Date de l'acte :

25 septembre 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission :

073-200069110-20250925-lmc1H34118H1-DE

Identifiant unique de l'acte :

lmc1H34118H1

Date de transmission en Préfecture :

26 septembre 2025

Date de réception en Préfecture :

26 septembre 2025

Date de publication sur le site internet:

lundi 29 septembre 2025